



Coussay

Infos

N°9 - Janvier 2017



Le mot du maire

Mesdames, Messieurs,
chers concitoyens,

Le projet de commune nouvelle, annoncé en début d'année 2016, est pour le moment à l'arrêt.

L'été dernier a vu l'organisation de trois visites guidées dans la commune, en soirée, organisées par l'office de tourisme du Mirebalais. Pour une première, c'est une réussite : 150 personnes sont venues à chaque fois.

En 2017, le recensement de la population se fera à partir du 19 janvier.

Le 1^{er} janvier, le Mirebalais a rejoint le Neuvillois et le Vouglaisien dans la Communauté de communes du Haut-Poitou. Coussay y aura un représentant, au lieu de deux auparavant.

Au niveau communal, les investissements concerneront la réparation des vitraux cassés de l'église, le ravalement de la nef et de la façade (selon le financement et les aides), et l'entretien des routes.

Restant à votre écoute, je me joins au conseil municipal et au personnel communal pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants et vous présenter tous mes vœux pour l'année 2017.

Jean-Jacques Bourdier

Infos pratiques

■ Mairie

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30.

Mercredi de 13h30 à 17h30

Tél. 05 49 50 55 28

Fax 05 49 51 25 54

E-mail : mairie.coussay@orange.fr

■ Bibliothèque

Vendredi de 17h à 18h30

■ Ramassages

Ordures ménagères

Lundi matin

Tri (sacs jaunes)

Jeudi, tous les 15 jours.

[Sortir les sacs la veille au soir](#)

■ Déchèterie

A Mirebeau, du lundi au samedi de 8h15 à 12h et de 14h à 18h.

Tél. 05 49 39 20 96

Les principales décisions prises en 2016

21 janvier

- Un groupement composé des communes de Coussay, Cuhon, Chouppes, Maisonneuve, Massognes, Mirebeau, Varennes et Vouzailles est constitué pour l'étude sur la création d'une commune nouvelle.

18 février

- Le conseil municipal (CM) s'engage sur 6 années dans un programme de mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées des lieux recevant du public.

- Suite à un appel d'offres, le choix de l'entreprise qui réalisera les travaux de sécurisation du bourg est fait. Il s'agit de l'entreprise Colas, pour un montant de 37 500 € TTC.

22 mars

- Le CM adopte le budget 2016 qui prévoit 130 437 € en investissement et 294 240 € en fonctionnement. Les taux des 4 taxes augmentent de 2% : 12,70% (12,45% en 2015) pour la taxe d'habitation, 15,42% (15,12% en 2015) pour le foncier bâti, 31,01% (30,39% en 2015) pour le foncier non bâti et 22,47% (22,03% en 2015) pour la cotisation foncière des entreprises.

27 avril

- En vue de réaliser le document unique d'évaluation des risques professionnels, rendu obligatoire par la loi, la municipalité engage une procédure d'aide technique avec la Communauté de communes du Mirebalais et d'aide financière.

- Après appel d'offres, l'entreprise

RTL est sélectionnée pour réaliser les travaux annuels d'entretien de la voirie communale (33 150 €).

- Des subventions pour un montant total de 1 650 € sont réparties entre 18 associations.

26 mai

- Une remorque double essieu avec ridelles est achetée (1 580 €) pour le nouveau véhicule communal.

- Le conseil municipal décide d'effectuer des travaux de peinture pour l'entretien des façades en bois de la salle des fêtes (5 100 €).

- Des travaux d'éclairage complémentaire du parking de la salle des fêtes sont programmés par la pose de deux mâts vers le fond du parking (3 800 €).

27 juillet

- Le conseil municipal vote contre le Schéma départemental de coopération intercommunale qui impose le regroupement des trois Communautés de communes du Mirebalais, du Neuvillois et du Vouglaisien.

11 octobre

- La participation des familles au coût des transports scolaires est votée : 40 € par trimestre pour un enfant, 20 € pour un deuxième enfant, gratuit à partir du troisième enfant. Au mois de juin, la facturation sera proratisée en fonction des vacances.

- La commune participe aux frais de scolarité des enfants aux écoles de Mirebeau à hauteur de 523 € par enfant en primaire et 1 149 € par enfant en maternelle.

- Le conseil municipal programme la restauration des vitraux cassés de l'église.

22 novembre

- Un four électrique, avec brûleurs à gaz, a été acheté pour la cuisine de la salle des fêtes en remplacement de l'ancien, à gaz, au fonctionnement erratique (8 080 €).

- Jocelyne Prudon, secrétaire de mairie, est désignée pour la gestion du recensement communal (*lire par ailleurs*).

Coussay Infos n°9

Janvier 2017

Responsable de la publication

Jean-Jacques Bourdier

Contact rédactionnel

Luc-Olivier Dufour

lodufour@gmail.com

Photo de couverture : visite de Coussay à la tombée de la nuit, le 16 juillet 2016, organisée par la Communauté de communes du Mirebalais.

Le conseil municipal de Coussay

Jean-Jacques Bourdier

Maire

Conseiller communautaire

Luc-Olivier Dufour

Premier adjoint

Suppléant communautaire

Règlement des problèmes techniques, direction des travaux d'entretien courant, communication, scolarité

Philippe Champier

Deuxième adjoint

Entretien de la voirie, gestion du matériel, des bâtiments et des employés communaux.

Membre du CCAS

Johnny Violleau

Troisième adjoint

Animations, jeunesse, sports, communication, fêtes et cérémonies.

Membre du CCAS

Agnès Colas

Conseillère municipale

Membre du CCAS

Fabienne Faucheu

Conseillère municipale

Membre du CCAS

Claude Jeudy

Conseiller municipal

Christiane Montaubin

Conseillère municipale

Membre du CCAS

Dominique Thibault

Conseiller municipal

Jacky Morisset

Conseiller municipal

Michel Richard

Conseiller municipal

Membre du CCAS

Le personnel communal

Jocelyne Prudon

Secrétaire de mairie

Jean-Charles Chamoret

Employé communal

Vivianne Quiau

Employée communale

Isabelle Rivallin

Employée communale

Recensement de la population

Cette année, du 19 janvier au 18 février, la population de Coussay est recensée. Jocelyne Prudon, secrétaire de mairie, en est chargée. Elle passera dans chaque logement de la commune pour déposer dans la boîte aux lettres le questionnaire de recensement. Elle le récupèrera rempli quelques jours plus tard. La nouveauté, c'est qu'il est aussi possible de répondre par Internet en utilisant le site

www.le-recensement-et-moi.fr.

La population légale à Coussay, selon le dernier recensement de l'Insee qui date de 2013, est de 251 habitants.

Les investissements en photos



Le nouveau Renault Kangoo, au logo de la commune, remplace l'ancien camion Mercedes depuis la fin de l'été 2016.

Dans la cuisine de la salle des fêtes, un nouveau four électrique avec feux à gaz, remplace l'ancien four à gaz qui ne fonctionnait plus correctement.



En bref...

- Les familles qui n'ont pas pu être présentes à la fête de Noël organisée le 9 décembre 2016 peuvent récupérer les cadeaux des enfants (jusqu'à 13 ans) en mairie. Cette année, la présence des enfants le jour de l'arbre de Noël sera indispensable pour recevoir les cadeaux.

- Un **distributeur de baguettes** a été installé sur la place de la mairie. Il est alimenté tous les jours, sauf le jeudi, par une boulangerie de Lencloître. Prix : 0,90 €

- Des **démarches en mairie sont obligatoires (déclaration de travaux ou demande de permis de construire) avant de lancer des travaux** de toiture, agrandissement, clôture, construction de cabanon ou abri...

- Sorégies proposera en septembre une **nouvelle offre de fourniture d'électricité 10% moins chère** que celle du tarif réglementé. Le changement, gratuit et sans engagement, se fera sur demande sans intervention sur le compteur. Un retour au tarif classique sera possible à tout moment sur demande. Renseignements au 05 49 44 79 00

Etat civil 2016

- **Naissances** Rayan Boutin, Malo Foucteau, Antonn Theodet
- **Décès** Jean-Claude Rivière, Maurice Doreau

2016 en images



Les vœux du maire, le 16 janvier, avec Benoît Prinçay (assis au premier rang), président de la Communauté de communes du Mirebalais.



Le 14 juillet en chansons et en jeux.



Le repas du 11 novembre, avec une animation par deux chanteurs.



Le père Noël est passé le 9 décembre après le spectacle d'un magicien.



La fête de la musique, le 18 juin, dans la salle des fêtes de Coussay en raison d'une météo incertaine.



Il y a eu beaucoup de monde lors des visites commentées dans Coussay à la tombée de la nuit cet été (ici, le 16 juillet), organisées par la Communauté de communes du Mirebalais.



Préparation et installation de la crèche à l'église, le 17 décembre.

Agenda 2016

22 janvier

Foot Saint-Léger/Coussay à 15h

29 janvier

Foot Coussay/Sammarçolles au stade à 15h

5 février

Foot Saint-Gervais/Coussay à 15h

12 février

Foot Coussay/Nord Vienne US 2 au stade à 15h

22 février

Belote du Comité des fêtes à la salle des fêtes de Coussay

4 mars

Bal du foot à la salle des fêtes

12 mars

Foot Saint-Christophe/Coussay à 15h

19 mars

Foot Coussay/Les Trois-Moutiers au stade à 15h

2 avril

Foot Saint-Genest/Coussay à 15h

Repas de la chasse à la salle des fêtes

9 avril

Marche à Guesnes, organisée par les Gazelles de Brizay

Foot Ceaux-La Roche/Coussay à 15h

26 avril

Belote du Comité des fêtes à la salle des fêtes de Coussay

30 avril

Foot Coussay/Cernay au stade à 15h

3 mai

Belote de la FNACA à la salle des fêtes de Coussay

7 mai

Foot ASM 2/Coussay à 15h

21 mai

Foot Coussay/L'Envigne au stade à 15h

11 juin

Marche gourmande organisée par les Gazelles de Brizay suivi d'un repas à la salle des fêtes

28 juin

Belote du Comité des fêtes à la salle des fêtes de Coussay

14 juillet

Cérémonie, animation, jeux et gril-lades à la salle des fêtes de Coussay

9 août

Belote de la FNACA à la salle des fêtes de Coussay

30 août

Belote du Comité des fêtes à la salle des fêtes de Coussay

11 novembre

Cérémonie et repas animé à la salle des fêtes de Coussay

22 novembre

Belote du Comité des fêtes à la salle des fêtes de Coussay

Au moment où nous imprimons, toutes les associations n'ont pas arrêté leur calendrier.

Facebook

Coussay possède sa page Facebook, utile pour suivre l'actualité des événements dans la commune ou revenir sur certains. N'hésitez pas à aimer, partager et commenter !

www.facebook.com/coussay



Coup de crayon

L'association Coup de crayon, à Mirebeau, initie aux arts plastiques. Elle organise des cours le vendredi soir pour les enfants dès 5 ans jusqu'à 9 ans (17h à 18h), les adolescents (18h à 19h30) et les adultes (19h30 à 21h30). Elle intervient également pour certains événements.

Informations sur Facebook : Coup de crayon - Mirebeau



*Les montgolfières au-dessus des champs de Coussay lors du Championnat de France, le 10 août 2016.
(Photo Christophe Belliard)*

Infos de la Communauté de communes



Coussay accueillait, le 6 juin dernier, une réunion de travail des élus des trois Communautés de communes concernant la fusion entre le Mirebalais, le Neuvilleois et le Vouglaisien.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'Etat a imposé de réorganiser ce qui avait été patiemment construit avec la Communauté de communes (CdC) du Mirebalais, pour la regrouper avec celles du Neuvilleois et du Vouglaisien.

Le président par intérim, pour la gestion courante, de la nouvelle entité qui porte le nom de Communauté de communes du Haut-Poitou, est Rodolphe Guyonneau, maire de La Chapelle-Montreuil, ex-président de la CdC du Vouglaisien, avant les élections programmées le 18 janvier à Villiers.

De 12 communes auparavant, la nouvelle entité en regroupera dorénavant 31. La commune de Coussay, la plus petite en nombre d'habitants, y aura un siège – le maire (deux auparavant : le maire et le premier adjoint) –, comme la plupart des autres communes, sauf celles ayant fait la démarche de se regrouper en commune nouvelle comme Champigny-en-Rochereau (Champigny-le-Sec et Le Rochereau) qui aura deux sièges ou encore Saint-Martin-la-Pallu (Blaslay, Charrais, Chéneché et Vendevre) qui en aura 7. Mirebeau en aura 3, Vouillé 5 et Neuville 8. On peut imaginer le poids qu'aurait eu la commune nouvelle un temps envisagée au niveau du Mirebalais si elle s'était concrétisée.

Ce changement est l'occasion de faire un bilan de ce qui a été réalisé pour le territoire mirebalais par l'ancienne

Communauté de communes depuis 2014 avec Benoît Prinçay à sa tête.

Une zone d'activités de 11 ha (26 ha à terme) a été viabilisée pour le développement économique. La première société installée sur ce Viennopôle est Viti Poitou.

Une maison de santé est en construc-

tion à Mirebeau. Elle accueillera quatre médecins, cinq infirmières, une sage-femme et les bureaux de l'ADMR. La fin des travaux est prévue en juin 2017. Un cabinet médical se construit à Champigny-le-Sec.

Concernant le développement touristique, on peut citer l'organisation du Championnat de France et de la Coupe d'Europe espoirs de montgolfières, les concerts des Nuits Mirebalaises venus pallier l'abandon des Nuits Romanes par la nouvelle Région, les visites guidées et animées du patrimoine, dont celles à Coussay...

Le volet enfance/jeunesse a été aussi très important avec la compétence de la gestion des accueils de loisirs sans hébergement et la compétence de la gestion des activités périscolaires.

Certaines de ces compétences gérées par le Mirebalais ne seront pas reprises dans la Communauté de communes du Haut-Poitou. Elles reviendront donc aux communes, et la gestion des budgets qui vont avec.



Le dernier conseil communautaire s'est tenu le 15 décembre à Vouzailles. (Photo Catherine Gautier)

Salle des fêtes

Tarifs de location de la salle communale

| | Commune | Hors commune |
|--------------------|---------|--------------|
| 2 journées | 170 € | 200 € |
| Concours de belote | 70 € | 100 € |
| Spectacle | 70 € | 100 € |
| Bal d'après-midi | 70 € | 100 € |
| Vin d'honneur | 70 € | 100 € |

Un chèque de caution de 500 € sera demandé à la remise des clés.

Location de la sonorisation intégrée : + 20 € (50 € hors commune)

La salle est gratuite pour les associations communales une fois par an.

Histoire – L'église, de l'origine à 1518 *suite du n° 8*

Nous terminions l'épisode précédent sur cette question : quelle était, à la fin du XII^e siècle, l'impérieuse raison de construire notre église précisément à cet endroit particulier (un trou) ? Au passage, j'invite celles et ceux qui sont intéressés par la « chose passée » à refaire une petite visite sur les lieux. Je suis réceptif à toute idée nouvelle et interprétation différente, tout ce qui est écrit ci-dessous n'étant qu'hypothèses. Commençons par le commencement. Pour s'imaginer la topographie originelle des lieux avant toute intervention humaine, il suffit de reboucher les douves, d'effacer le belvédère, et de suivre la déclivité générale des alentours qui plonge gentiment et doucement sur le bois de Saint-Martin. Imaginer aussi la continuité du vallonnement qui vient de la Challenge. Et voilà une (toute) petite vallée. Et « sur le bord » coule une rivière. Oh, là ! Bien modeste, la rivière ! La source qui alimente le « rieur » se situe – elle figure sur un plan de 1856, mais on la devine aisément – « sous » le puits communal et avant l'entrée de l'impasse du corps de garde, au niveau de la route actuelle. De là, ce vaillant petit ruisseau s'en allait vers le crapot et donc, vers l'Envigne (et la Vienne). Le débit ne devait guère être imposant. Pourtant, le cours du « rieur » a été – un jour – détourné, canalisé, aménagé en maraîchage, créant « la colline », disparue avec les aménagements de 1982/1983. Ça n'est pas si vieux. Le tertre formé par la terre du creusement s'étendait côté champs, et surtout au bout du chemin du presbytère. Ceci à l'emplacement actuel des deux bassins d'eaux pluviales et de l'étang. Or, le but réel de ce « détournement » n'était pas du tout de créer un « espace jardinage », mais une retenue d'eau, un bassin de rétention. De quelle époque ? N'hésitons pas : gallo-romaine. C'est une hypothèse vérifiable. Cette première modification a été effectuée il y a environ deux millénaires, et elle a sobrement évité un lieu cultuel préexistant : les Romains, pas trop « béguules » sur le sujet, et pour faciliter la « fluidité des relations sociales » – et pourvu qu'on n'oublie pas de vénérer leurs dieux – avaient permis l'installa-

tion des nouveaux temples sur les anciens lieux du culte des Gaulois. Ce qui signifierait aussi et surtout que « nos ancêtres les Gaulois », qui divinisait le moindre cours d'eau, avaient « campés » antérieurement à cet endroit.

Quand, en 837, Louis 1^{er} (fils du grand Charles) lègue Coussay à Cormery, la charte ne fait pas mention d'église. Pourtant, il est pratiquement sûr qu'au IX^e siècle, une villa du domaine du « fisc impérial » soit déjà christianisée, depuis le IV^e siècle peut-être, ou le V^e sans doute (le christianisme est devenu religion d'État en 380), et qu'il existe déjà un premier « embryon » d'église (un lieu de prières) : en lieu et place du « temple » devenu caduque. La villa – dont on ne connaît pas l'emplacement – dirigée comme les autres par un intendant (le major, le « maire »), glisse du domaine royal dans le giron de l'abbaye de Cormery et devient un domaine ecclésiastique pour passer au statut – sinon de suite, du moins aux alentours de l'an mil – de prieuré, ce qu'elle restera jusqu'en 1789. De fait, c'est une exploitation agricole. Avec des « obligations religieuses ». Et des charges financières.

L'église va « naître officiellement » au milieu du XI^e siècle (dans les textes). À quel moment ledit prieuré va-t-il se mettre, lui, « physiquement » en place ? Il a connu moult vicissitudes puisqu'en 996 déjà l'abbé Thibault de Cormery sollicite l'intervention de Robert II le Pieux, roi de France, pour protéger les moines de Coussay des « vexations » des seigneurs de Mirebeau. C'est à ce moment là que « nous » passons (avec Mirebeau) sous la protection directe de Foulques Nerra, et en Anjou.

Si tous les bâtiments (qui deviendront le village) qui ne sont encore que les dépendances – dites « la ferme » – du prieuré, et « l'habitation » du prieur se sont munis d'une enceinte rustique, l'église est restée à l'extérieur.

À la fin du XII^e, les choses sérieuses commencent. C'est en effet vers 1180 que l'abside et le chœur – la nef aussi, « bricolée » depuis, et sans le clocher – qui existent actuellement, sont érigés. À quelques autres exceptions près. D'abord, le sol usuel était 30 cm plus profond. Ensuite, elle était couverte en

tuiles, directement sur la voûte. Elle ne devait pas se voir de loin... Le gros problème qu'il avait fallu résoudre était lié : à la déclivité générale du sol, pour garder l'horizontalité de l'édifice ; à la possibilité de trouver un socle suffisamment porteur pour assurer la solidité des fondations. De plus, rappelons que nous sommes déjà au creux d'une « dépression » d'un bon mètre et demi de profondeur... On avait peut-être aussi recréé et consolidé la surélévation qui allait porter la digne demeure du prieur. On avait ainsi formé un « double plateau ». Mais il n'y a pas encore de douves. Et le « rieur » coule dans son lit pré tracé. Il convient d'imaginer le talus – la rive droite dudit « rieur » – qui longeait la façade sud, où on devine encore très bien la porte principale, à droite de la porte actuelle (et plus bas). L'accès en était assuré par un escalier créé dans le talus, et un pont. Il faut noter aussi la « porte des morts » dans le chœur, côté nord, qui donnait directement sur le « plateau bas » (derrière), ce qui pourrait indiquer la présence d'un cimetière. Sous les fenêtres du noble prieur...

Probablement, le prieuré et sa ferme se sont dotés aussi d'une enceinte plus ou moins fermée et fortifiée – voir la tour d'angle du corps de garde. L'église est toujours « à l'extérieur ». Et comme d'autres églises, elle subira actes de vandalisme et déprédations.

Vers 1400, le pignon est modifié pour apparaître tel qu'il est encore. La porte en pignon est alors à « accès direct ». Peut-être, à ce moment là, un premier « vrai » château est-il érigé. Sur le plateau « renforcé », mais sans douves.

En 1518, à la construction du château (nouveau, mais qui maintient le donjon préexistant) et la mise en eau des douves, le mur de « fermeture » côté église est édifié par obligation – question de niveaux – , et l'église est « enfouie », avec la terre foisonnée. Le dallage est rehaussé de 30 cm, les entrées-sorties existantes sont ainsi bouchées et une nouvelle porte d'entrée est créée (et remodifiée depuis). Le pont sous la route d'accès est construit en même temps.

Les associations

Amicale des pêcheurs de Coussay

Président Frédéric Aguillon,
trésorier Johnny Violleau,
secrétaire Martine Moteau.

L'ouverture de la pêche se fait le premier samedi d'avril, jusqu'à la fin du mois d'octobre. L'association organise quatre à cinq lâchers de truites dans la saison. La pêche dans l'étang est possible tous les samedis, dimanches et jours fériés avec une carte journalière vendue sur place ou chez Christian Cugny (12, rue du 19 Mars 1962). Ouvert tous les jours en juillet et août.

Association communale de chasse agréée (ACCA)

Président Patrice Bugean
(Tél. 06 26 73 27 86),
trésorier Johnny Violleau,
secrétaire Thierry Bachelier.

Association foncière

Président Patrice Bugean,

vice-président Patrick Leblanc,
secrétaire Christiane Montaubin.

L'association fait réaliser le broyage et le curage des fossés ainsi que le bouchage des nids de poule sur les chemins qu'elle a en gestion.

Comité des fêtes

Présidente Christiane Montaubin
(Tél. 05 49 50 46 62),
vice-présidente Karine Dufour,
trésorière Noëlle Cugny,
secrétaire Marie-Louise Duvergier.

FNACA

Président Christian Cugny
(Tél. 05 49 50 73 85),
vice-président Jacques Maximin-Paulais, **trésorier** Michel Champier,
secrétaire Danièle Boizard.

Les Gazelles de Brizay

Présidente Carole Leturck,
vice-présidente Karine Dufour.
L'association propose des animations

à Coussay et dans la région.

La Prévoyante de Coussay (boules en bois)

Président Franck Violleau
(Tél. 05 49 01 19 79),
trésorier Johnny Violleau,
secrétaire Christophe Gaultier.

L'association regroupe 18 licenciés et organise des concours de boules. Prendre contact avec un membre de l'association pour découvrir cette activité.

Organisation de concours à partir du printemps.

US Coussay (football)

Président Christian Meunier
(Tél. 06 82 32 97 57),
trésorier Johnny Violleau,
secrétaire Hélène Chauvin.

Une vingtaine de licenciés pour une équipe senior de 5^e division départementale.

Commune de COUSSAY

CD : Routes Départementales

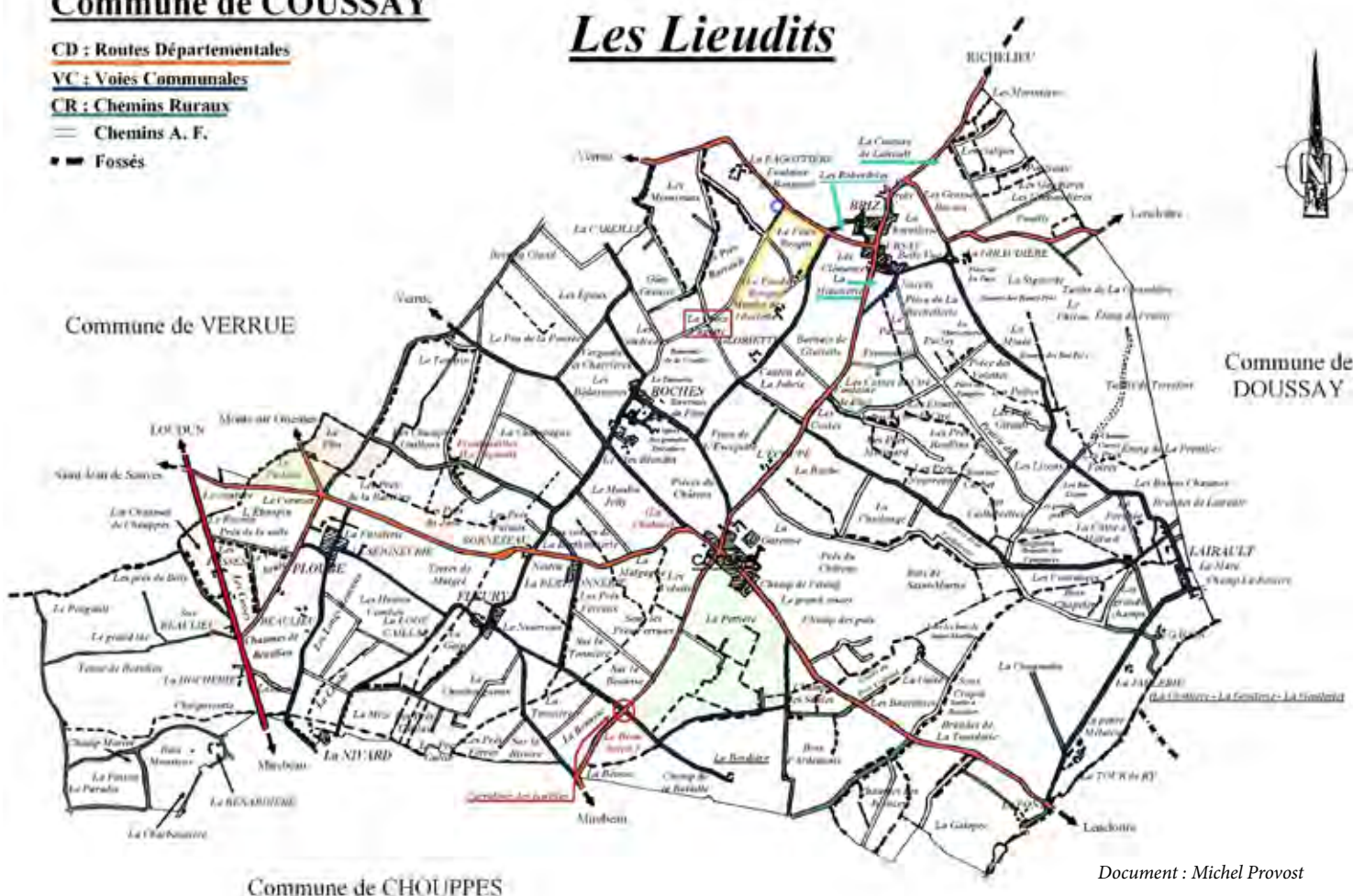
VC : Voies Communales

CR : Chemins Ruraux

— Chemins A. F.

■ Fossés

Les Lieudits



Document : Michel Provost